
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 avril 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0588

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 avril 2017, en y retirant les articles 20.012, 20.025, 20.028 et 30.005, et en y ajoutant les articles 40.008 et 60.006.

Adopté à l'unanimité.

CE17 0589

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0590

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0591

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, au seul soumissionnaire Wajax Équipement, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un engin élévateur à nacelle et d'une carrosserie de service sur un châssis de camion, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 306 983,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15744;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1176859003

CE17 0592

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Croisières Navark inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales comprenant deux trajets, soit le Trajet 1 reliant la promenade Bellerive (Montréal) et l'Île Charron (Longueuil) et le Trajet 2 reliant l'Île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil), pour les périodes estivales 2017 à 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 883 787,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15661;
- 2 - d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019;
- 3 - d'autoriser la réception d'un revenu de 475 714,81 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du Trajet 2 reliant l'Île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil) pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, ainsi que d'un revenu de 15 000 \$, taxes incluses, en frais de gestion de ce service pour la même période;
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1177371002

CE17 0593

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre et d'autoriser une dépense de 243 000 \$ pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal pour douze mois, soit du 25 mai 2017 au 25 mai 2018, dans le cadre du contrat à Les Reliures Caron & Létourneau ltée (CM14 0482);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les unités d'affaires concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1170138002

CE17 0594

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la firme JSI Telecom, fournisseur unique, pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support, pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date des 9 et 10 mars 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1175035001

CE17 0595

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Grenier Chevrolet Buick GMC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 10 automobiles électriques de marque et modèle Chevrolet Bolt, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 467 424,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15955 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1174922005

CE17 0596

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales comprenant deux trajets, soit le Trajet 1 reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) et le second, le trajet « Express », reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les périodes estivales 2017 à 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15660;
- 3 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019;
- 4 - d'autoriser la réception d'un revenu de 801 122,23 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du Trajet 1 reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, ainsi que d'un revenu de 15 000 \$, taxes incluses, en frais de gestion de ce service pour la même période;
- 5 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177371001

CE17 0597

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, pour une période de trois ans, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Peintures Ennis Canada ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15537 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1177482001

CE17 0598

Vu la résolution CA17 210067 du conseil d'arrondissement de Verdun, en date du 4 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 074 337,74 \$, taxes incluses, représentant 95,4 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la 3^e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 088 928,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-002;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1176459002

CE17 0599

Vu la résolution CA17 210068 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 4 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 347 062,86 \$, taxes incluses, représentant 95,20 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, ainsi que de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 329 376,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-003;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1176459003

CE17 0600

Vu la résolution CA17 210070 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 4 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 180 226,56 \$, taxes incluses, représentant 65,6 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 228 524,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-012;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1176730002

CE17 0601

Vu la résolution CA17 210069 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 4 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 213 523,74 \$, taxes incluses, représentant 98,8 % du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, ainsi que de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle, dans l'arrondissement de Verdun comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 146 000,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-001;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1176459004

CE17 0602

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 538 591,62 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri et l'avenue Coloniale, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises Michaudville inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 175 830 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 266601 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1177231013

CE17 0603

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 868 091,94 \$, taxes incluses, représentant 87,16 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Panet, de la rue Ontario Est à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Les Excavations Super Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 991 428,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316101 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1177231010

CE17 0604

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 921 011,52 \$, taxes incluses, pour la réfection du passage inférieur Clark / Van Horne, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 757 565,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335001;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1177000002

CE17 0605

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 118 411,41 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage dans diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 938 411,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333704;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1177231018

CE17 0606

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 75 384 000,32 \$, taxes incluses, pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à CRT Construction inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 71 116 981,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10210;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177100001

CE17 0607

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 996 128,21 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 791 128,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333709;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1177231017

CE17 0608

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 646 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 561 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333710;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1177231022

CE17 0609

Vu la résolution CA17 210072 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 4 avril 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 517 074,10 \$, taxes incluses, représentant 96,5 % du coût total du contrat, pour la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et la 3^e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Solmatech inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 536 034,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-004, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1176459001

CE17 0610

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 073 937,19 \$, taxes et contingences incluses, pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay, SENC/Trame-Verte, seule firme ayant obtenu le pointage intérimaire en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 976 306,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15754 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1177334004

CE17 0611

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier l'entente-cadre Bérubé-Drapeau conclue en 1986 avec la Ville et Bell Canada concernant certaines modalités d'implantation du réseau de Bell Canada sur le territoire de la Ville de Montréal. Cette résiliation prendra effet lors de l'adoption de la résolution du conseil municipal approuvant la présente demande de résiliation et sera transmise à Bell Canada;
- 2- d'approuver l'entente transitoire entre la Ville et Bell Canada définissant le cadre général du déploiement d'une partie du réseau de Bell Canada sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal;
- 3- d'approuver une lettre entre Bell Canada et la Ville portant sur les principales modalités et conditions complémentaires à l'entente transitoire.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1175322001

CE17 0612

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention par lequel le Syndicat des copropriétaires de Vue phase I et II (lot 4 758 614 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) et le Syndicat des copropriétaires de Vue phase III et IV (lot 5 272 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) autorisent la Ville à occuper une partie de leur immeuble aux fins de construction d'un muret de soutènement situé en façade de la rue Buchan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et par lequel le Syndicat des copropriétaires Vue Phase III et IV autorise la Ville à construire, sur une partie de son immeuble ledit muret et s'engage à consentir une servitude en faveur de la Ville à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1173558015

CE17 0613

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) pour le soutien à la candidature de deux éditions des Championnats canadiens extérieurs d'athlétisme entre 2019 et 2022, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017, volet soutien à la candidature;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1174141002

CE17 0614

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, à même le budget de fonctionnement du Bureau du développement durable, un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, qui se tiendra le 25 avril 2017 au marché Bonsecours;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1177584001

CE17 0615

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 467 \$, à Quartier Éphémère, Centre d'arts visuels, afin de réaliser une étude de faisabilité incluant un programme fonctionnel et technique, dans le cadre du Programme de soutien aux études préalables de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1171654005

CE17 0616

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 6 000 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser le projet de fouilles archéologiques du marché Sainte-Anne et du parlement de la province du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1177233004

CE17 0617

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 11 193 181,82 \$, taxes incluses, pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 850 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10219 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1173775001

CE17 0618

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2016 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2016 des arrondissements dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 58 530,4 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;

- 4- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 35 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal pour l'équilibre budgétaire 2017;
- 5- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 3 635,0 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques pour le fonds de stabilisation des taux de redevances;
- 6- d'adopter l'affectation des surplus pour les mesures d'allégement pour un montant total de 36 600,0 \$ (en milliers de dollars);
- 7- d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectation pour un montant total de 13 482,8 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1175205001

CE17 0619

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 2 550,3 \$ (en milliers de dollars) du conseil d'agglomération pour l'équilibre budgétaire 2017;
- 2- d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectation pour les dossiers suivants (en milliers de dollars) :

- Contrôle de la circulation – remboursement aux villes reconstituées	(64,1)
- Communication accompagnant le Règlement sur le contrôle des animaux	(79,6)
- Le Groupe de Citoyens Testeurs	(8,7)
- Services professionnels en actuariat-conseil reliés au régime de retraite de policiers	(17,0)
Total	(169,4)

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1175205002

CE17 0620

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 271 120 000 \$ au PTI 2017-2019, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2016, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe au dossier décisionnel;

- 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1175929001

CE17 0621

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter un budget supplémentaire de 5 858 000 \$ au PTI 2017-2019, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2016, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Saint-Laurent, et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, selon le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1175929002

CE17 0622

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ au cours de l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines pour le financement des enquêtes externes en matière de harcèlement psychologique durant les six mois à venir et ce, à compter du 1^{er} mars 2017;
- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 125 000 \$ pour les années 2018 et subséquentes;
- 3 - de créditer le compte budgétaire de la Direction santé, sécurité et mieux-être au Service des ressources humaines conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1174346002

CE17 0623

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à conclure un contrat de gré à gré avec le Groupe de course Octane inc. sans devoir procéder par demande de soumissions publique, et ce afin d'exécuter rapidement certains travaux obligatoires sur le site du Grand Prix du Canada.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1173570002

CE17 0624

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrain de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal »;
- 2- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire ;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166968004

CE17 0625

Vu la résolution CA17 22 0127 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 11 avril 2017;

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot;

- 2- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PDUÉS.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1170511001

CE17 0626

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour conseil d'agglomération, pour adoption avec modification, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1163088002

CE17 0627

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 636 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagements muséaux dans le cadre du projet de relocalisation du Centre d'histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1170387001

CE17 0628

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1161081004

CE17 0629

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1161081005

CE17 0630

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement 533-68 modifiant le Règlement de zonage 533, adopté le 13 mars 2017 par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- 3 - d'abroger la résolution CE16 1022 adoptée le 8 juin 2016 par le comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1172622002

CE17 0631

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1170335002

CE17 0632

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération, le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1171711001

CE17 0633

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1173496001

CE17 0634

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} mars 2017 au 31 mars 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1174396006

CE17 0635

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016, ainsi que le document Reddition de comptes financière 2016, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1170029001

CE17 0636

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération, le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016, ainsi que le document Reddition de comptes financière 2016, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1170029002

CE17 0637

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération, le rapport 2017 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1173570003

Levée de la séance à 10 h 20

70.001

Les résolutions CE17 0588 à CE17 0637 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville